

Sélection des candidats à l'entrée au cours collégial

EN COLLABORATION *

À LA DEMANDE d'un groupe de directeurs d'études, l'Exécutif de la Commission des psychologues et des conseillers d'orientation de la Fédération des Collèges classiques a le plaisir de formuler ses opinions sur les façons dont la sélection des candidats pourrait s'effectuer au seuil du cours collégial.

Lors de la dernière assemblée annuelle des membres de notre Commission, la session d'étude avait précisément pour thème l'étude comparative de l'orientation et de la sélection (voir le document de travail qui a servi de base à nos discussions: *Orientation et Sélection dans le système scolaire du Québec*, dans *Prospectives*, vol. 2, no 5, novembre 1966, p. 274-284). Notre Commission s'efforce présentement d'approfondir ce travail de réflexion.

Rappelons aussi la fondation récente du SACU (Service d'admission aux collèges et universités), organisme qui aura pour fonction de bâtir des examens d'admission pour le niveau considéré. Cependant, comme il est peu vraisemblable que le SACU soit en mesure de fournir des instruments appropriés avant septembre 1968 ou même 1969, certains directeurs des études voudraient connaître nos vues sur l'organisation rationnelle de la sélection dans leur institution.

* Texte préparé par l'exécutif de la Commission des psychologues et des conseillers d'orientation de la F.C.C.

Précisons au départ que nous n'avons pas une opinion sur ce qui serait la façon la meilleure de sélectionner les candidats, puisque la variété des situations et des problèmes appelle différentes formes d'intervention sélective. Nous ne saurions mieux faire que d'exposer les différentes façons de procéder, laissant à chaque institution le soin d'adopter la solution concrète la mieux adaptée aux objectifs poursuivis.

C'est dire qu'avant d'établir quelque régime de sélection que ce soit, une démarche préalable — capitale, à notre avis — s'impose à l'administration: il s'agit, en effet, de se demander *s'il y a lieu* de sélectionner les candidats, et pour quelles raisons. En d'autres termes, l'institution a-t-elle suffisamment de places pour accepter tous les candidats ou est-elle forcée d'en éliminer, faute de places? Et s'il y a suffisamment de places, faut-il envisager tout de même une sélection? Si la direction des études opte pour une sélection des candidats, alors se pose, évidemment, le problème de trouver les critères et les procédés convenables.

Sélection naturelle

Idéalement, nous croyons que la pratique la plus satisfaisante consisterait à se fier à la sélection naturelle.

La philosophie sous-jacente à un tel mode de sélection est la suivante: les étudiants qui ne seront pas capables de satisfaire aux exigences d'un cours donné échoueront plus ou moins rapidement. Au niveau de l'admission, on refuse alors ceux qui manquent de préparation, ce qui se caractérise par des échecs au cours de l'année précédente. Un tel système suppose cependant qu'il y ait de la place pour tous les candidats et que les standards pédagogiques soient bien établis. En effet, si les exigences pédagogiques d'un niveau donné sont suffisantes pour assurer une haute probabilité de succès au niveau suivant, la sélection naturelle, en fonction des échecs de l'année précédente, semble une bonne méthode de sélection.

Cependant, si l'institution manque de places pour tous les candidats ou si la direction des études juge que les exigences pédagogiques du niveau antérieur ne donnent pas de garanties raisonnables de succès à un niveau ultérieur, d'autres modes de sélection sont à considérer.

Sélection préventive

On parle de sélection préventive quand la sélection a pour principal objectif de diminuer le nombre de ceux qui échouent.

Les arguments en faveur d'une sélection préventive peuvent être les suivants. D'abord, les standards pédagogiques d'une institution pourraient baisser si l'on acceptait en trop grand nombre des candidats apparemment peu qualifiés. De plus, on ne saurait nier que la société trouverait coûteux — économiquement parlant — un système qui permettrait la multiplication des échecs. On sait également que des individus susceptibles d'échouer alourdisent les classes et rendent le travail du professeur moins intéressant, le groupe étant moins homogène. Enfin, les étudiants bien préparés ont droit à des cours de haute qualité: ce sont eux qui se trouveraient défavorisés si l'on acceptait inconsidérément des candidats mal préparés, sous prétexte de rendre justice à tous.

Par ailleurs, il existe des arguments contre la sélection préventive. Le plus évident, c'est que, dans la mesure où l'on adopte une telle sélection, on ne permet pas à l'individu de faire un choix: en effet, on ferme les portes d'une institution à une personne qui désire vérifier ses capacités. Ensuite, il faut se demander si une institution qui a de la place pour recevoir tous les candidats qui se présenteraient, doit

effectuer une sélection préventive pour maintenir ses standards pédagogiques, au détriment de certains étudiants qui parviendraient peut-être à la réussite, même si leurs chances de succès ne sont pas tellement élevées. Il faut également se demander si le respect de l'individu et de son droit à faire des choix — et à risquer de commettre des erreurs — n'est pas plus important que la somme d'argent qu'on risque de perdre parce que certains étudiants essuient des échecs. Quant au fait que les individus susceptibles d'échouer alourdisent les classes et rendent le travail du professeur moins intéressant, il suggère une question: les professeurs existent-ils en fonction des étudiants, où l'inverse est-il vrai? Enfin, s'il demeure que les individus moins bien préparés exigent plus d'attention et que leur présence empêche le professeur de donner un cours qui serait à la mesure des plus forts, rien n'empêche de régler la situation par d'autres moyens qu'une sélection.

Les arguments que nous venons d'invoquer pour et contre la sélection préventive, rappelons-le, s'appliquent aux situations où l'institution compte des places en nombre suffisant et n'est donc pas radicalement forcée de restreindre les admissions: si donc une administration scolaire décide d'établir une telle sélection préventive, c'est que les arguments positifs l'emportent, à ses yeux, sur les arguments négatifs. Cependant, nous tenons à signaler que la sélection préventive constitue un processus moins désirable que la sélection naturelle, surtout si on l'applique trop rigide-ment en fonction des besoins des étudiants les plus forts, des standards pédagogiques d'une maison, ou de certains impératifs sociaux; la sélection préventive, lorsqu'elle prend trop d'envergure, ne tient peut-être pas suffisamment compte des besoins de l'individu.

S'il y a suffisamment de places dans une institution, nous croyons qu'il est possible de prévenir la multiplication des échecs sans aucune forme rigide de sélection, grâce aux trois mesures suivantes. D'abord, dans les milieux où les services d'orientation sont bien organisés, l'institution pourrait se fier au travail déjà réalisé par les méthodes propres de l'orientation. S'il arrive alors que tel ou tel candidat décide de prendre un trop grand risque et qu'il échoue, cet échec lui sera peut-être salutaire, en lui démontrant de façon bien concrète qu'il était véritablement incapable de répondre aux exigences de ce cours; l'individu, par la même occasion, se sentira disposé à envisager une autre orientation. Dans certains cas, en effet, il est peut-être plus profitable d'essayer une chose et de la rater que de passer sa vie à la regretter. Il convient égale-

ment d'ajouter que la majorité des personnes sont équilibrées et capables de bien choisir; en effet, les individus qui ont été reçus en consultation n'ont pas tendance, habituellement, à se diriger vers les institutions où leurs chances de succès sont trop minces.

Une deuxième méthode propre à éviter une sélection préventive trop rigide serait la suivante: l'institution effectuerait une évaluation de tous les étudiants qui font une demande d'admission afin de fournir à chacun des indications sur ses possibilités de succès: c'est l'étudiant lui-même qui choisirait de s'inscrire ou non à cette institution.

Enfin, une troisième solution consisterait à accepter même les candidats qu'on juge incapables de faire le cours envisagé, mais en les plaçant dans une année de recyclage ou dans un rythme d'apprentissage moins exigeant. On résoudrait du même coup le problème des classes trop hétérogènes, peu intéressantes pour les professeurs de même que pour les étudiants forts; on éviterait des échecs coûteux pour les étudiants de même que pour la société et l'on pourrait sauvegarder les standards pédagogiques de l'institution. Cette année spéciale permettrait sans doute à des étudiants doués, mais moins bien préparés, de récupérer pédagogiquement et de poursuivre ensuite le cours de leur choix.

En résumé, les formules exposées ci-dessus — faire confiance au processus d'orientation, fournir aux candidats une évaluation propre à guider leur choix personnel, enfin, accueillir certains étudiants en recyclage ou en rythme lent — sont de nature à tempérer le caractère trop absolu que risquerait de revêtir la sélection préventive. On peut même dire qu'on ne fait plus véritablement de la sélection, puisqu'on laisse la décision au premier intéressé, l'étudiant, plutôt que de régler son sort de l'extérieur.

Sélection quantitative

Les réserves que nous avons formulées à l'endroit de la sélection préventive s'appuient sur notre conviction que la sélection naturelle est la plus démocratique qui puisse exister, la plus recommandable chaque fois que le nombre de places est suffisant. Mais il y a loin, parfois, de l'idéal à la réalité. Dans certaines institutions surtout, le manque de locaux, de personnel ou d'autres ressources oblige a priori l'administration à n'accepter qu'un certain nombre de candidats. On parle de sélection *quantitative* quand le nombre des

admissions possibles est limité par le nombre de places disponibles. Or, lorsqu'une institution doit se résoudre à opérer une telle sélection, comment choisira-t-elle ses étudiants ?

Disons tout d'abord que les critères d'admission, dans une situation où il manque de places, sont des critères "circonstanciels". Nous voulons dire par là que plus il y aura de demandes par rapport au nombre de places, plus les critères d'admission seront élevés, alors que si le nombre de places était égal ou supérieur à celui des candidatures, les critères d'admission auraient tendance à être beaucoup moins élevés. Les exigences d'admission ne sauraient donc être les mêmes dans toutes les institutions.

Comme résultat d'une sélection quantitative, il arrive très souvent que des étudiants assez doués pour réussir le cours sont refusés uniquement parce que l'institution n'est pas physiquement équipée pour les recevoir. Aussi, nous nous demandons si l'administration ne devrait pas, pour donner une chance à tous, établir ses critères d'admission, puis tirer au sort parmi les candidats acceptables. En effet, si l'on prend, par exemple, le succès scolaire antérieur comme critère d'admission, rien ne peut permettre d'affirmer scientifiquement que l'étudiant qui a obtenu une moyenne de 68% réussira mieux, l'année suivante, que son camarade dont la moyenne est de 66%. De la même manière, un étudiant qui a un quotient intellectuel de 121 n'a pas plus de chances de succès que celui dont le quotient se chiffre à 119. Bref, nous nous demandons si l'on ne devrait pas choisir au hasard ceux qui seront acceptés parmi tous ceux qui ont satisfait aux critères d'admission, plutôt que de faire de la sélection exagérée en choisissant, parmi ceux qui sont acceptables, ceux qu'on a tendance à considérer comme les plus acceptables. C'est une question plutôt qu'une affirmation, mais une question qui mérite sérieuse réflexion. À la différence des autres formes de sélection et notamment de celles qui affichent une allure "scientifique", le tirage au sort aurait l'avantage de donner à toute la population une claire conscience des difficultés que le système scolaire doit surmonter pour répondre aux besoins croissants de scolarisation.

Critères de sélection

Si la direction des études décide de procéder à une sélection quantitative (parce qu'il y manque de places) ou préventive (même s'il y a suffisamment de places), de quels moyens d'action peut-elle disposer ?

En attendant les travaux que le SACU publiera plus ou moins prochainement, nous croyons que l'on pourrait utiliser, au meilleur de sa connaissance, les critères suivants, qui ont tous pour objet la prédiction du succès scolaire.

a) Il existe tout d'abord les facteurs que l'on qualifie habituellement de "non intellectuels". Sous cette expression, nous voulons englober la personnalité, les intérêts et les facteurs biographiques, ceux-ci ayant trait au rang dans la famille, au niveau socio-culturel, etc. Ces facteurs, nous le croyons, jouent un rôle prépondérant dans le succès scolaire. Par exemple, certaines statistiques démontrent que dans un groupe relativement homogène, par exemple, une classe de Rhétorique de 30 étudiants, le groupe des 15 premiers et le groupe des 15 derniers ne se distinguent pas intellectuellement (en termes de quotient intellectuel). Ceci confirme le fait que les 15 premiers ne sont pas les premiers en raison d'aptitudes supérieures à celles des 15 derniers, mais probablement parce qu'ils sont plus intéressés, que l'atmosphère familiale favorise davantage leurs études et qu'ils sont peut-être également plus équilibrés. Cependant, des difficultés considérables surgissent dès qu'on essaie d'attribuer systématiquement à ces facteurs une portée sélective, car les instruments qui les mesurent n'ont pas été organisés de façon utile à la sélection scolaire. De plus, on pourrait se demander si l'on a le droit de refuser des études à quelqu'un en raison de facteurs personnels. De fait, certains traits de personnalité seraient mal vus dans un milieu et perçus très favorablement dans un autre.

Compte tenu des réserves que nous venons d'exprimer, nous croyons qu'on devrait s'abstenir d'utiliser ces critères de sélection à moins de confier le travail à un véritable spécialiste de la sélection, qui, bien au fait des instruments et du milieu où la sélection s'opère, mesurerait certains traits — de personnalité, d'intérêts ou autres — reliés aux méthodes de travail ou à la motivation pour les études, plutôt qu'à des facteurs trop personnels, tels que des tendances cliniques ou pathologiques.

b) Il existe également une autre série de facteurs sur lesquels on peut tabler pour organiser la sélection. Nous en signalerons quatre.

1. TESTS D'ACQUISITIONS SCOLAIRES. La documentation scientifique dans le domaine de la prédiction du succès scolaire permet d'affirmer que les résultats à un test d'acquisitions scolaires constituent le

meilleur "prédicteur" du succès scolaire éventuel. Malheureusement, il n'existe pas de tests de cette nature dans notre milieu; ce sera le rôle du SACU d'en bâtir.

2. LE DOSSIER SCOLAIRE ANTÉRIEUR. Après les tests normalisés d'acquisitions scolaires, les notes déjà obtenues constituent le meilleur "prédicteur" du succès éventuel. Il nous apparaît donc que ce critère, en principe, devrait être utilisé. On devrait même le considérer comme plus important que les tests intellectuels, car il est prouvé que ceux-ci ne valent pas celui-là comme moyen de prédire le succès, surtout si on se situe à un cycle d'études assez avancé. En effet, les étudiants qui parviennent au terme d'un cours secondaire classique ou scientifique ont déjà été sélectionnés et constituent donc un groupe assez homogène au plan intellectuel, de sorte qu'il est extrêmement difficile et même impossible de savoir si celui qui a un quotient intellectuel de 120, par exemple, réussira mieux que celui dont le quotient est évalué à 118. Comme, à ce niveau, les personnes diffèrent plus entre elles au plan de rendement scolaire qu'au plan des aptitudes intellectuelles, on comprend facilement que la prédiction basée sur le dossier scolaire l'emporte sur celle que permettent des tests d'intelligence.

3. TESTS OBJECTIFS D'INTELLIGENCE. En dépit de ce que nous avons dit au paragraphe précédent, il nous semble que des tests objectifs d'intelligence pourraient présenter une certaine utilité pour prédire la réussite probable, malgré leur validité nettement inférieure à celle des notes déjà portées au dossier. En effet, s'il est vain de prétendre comparer les chances de succès de deux étudiants dont l'un a un quotient intellectuel de 118 et l'autre, de 120, par exemple, il reste que les épreuves d'intelligence peuvent servir à déterminer le *minimum requis* pour réussir un cours donné. Ces tests permettent également d'évaluer des étudiants qui, pour avoir amassé un dossier brillant, n'en sont pas moins vulnérables sur le plan même des études, puisque leurs aptitudes semblent inférieures à leurs résultats en classe. Inversement, ces tests pourraient justifier l'admission de candidats qui, malgré un dossier peu reluisant, présentent par ailleurs des aptitudes remarquables.

4. TESTS NON NORMALISÉS¹ D'ACQUISITIONS SCOLAIRES. Vu l'absence de tests normalisés d'acquisitions

¹ Un examen est normalisé lorsqu'il permet d'évaluer les notes individuelles par rapport à celles d'une population donnée. La note 27, par exemple, indiquera un résultat supérieur à celui de 64% des écoliers de 6^e année dans telle région, etc.

scolaires dans notre milieu d'éducation, on pourrait croire que le dossier scolaire antérieur constitue le meilleur critère de sélection, en y joignant cependant des tests d'intelligence afin de déterminer le minimum requis d'un candidat pour l'accepter. Cependant, les directeurs des études nous signalent qu'il est périlleux, voire impossible, d'évaluer les dossiers de candidats en provenance d'institutions différentes, car les notes semblent difficilement comparables d'un milieu à l'autre.

Dans le cas des étudiants qui sortent d'un cours scientifique, le ministère de l'Éducation fournit des percentiles, mais il faut procéder à la sélection avant l'arrivée des bulletins. Aussi, même s'il est vrai que les examens non normalisés de rendement scolaire sont loin d'avoir la même valeur que les tests de rendement normalisés, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu, en pratique, de s'en servir comme complément à l'étude du dossier. De plus, nous croyons que les professeurs seraient en mesure de bâtir des examens d'admission, objectifs ou non, pour toutes les matières dont l'étude est déjà commencée et doit se poursuivre (français et mathématiques, par exemple). Un peu comme lorsqu'il s'agissait, tout à l'heure, des tests d'intelligence, nous croyons que les examens scolaires d'admission devraient servir non pas à comparer les candidats entre eux pour donner la préférence aux plus forts, mais bien plutôt à mesurer si tel étudiant a le minimum requis pour poursuivre l'étude de telle matière. Enfin, dans le cas d'étudiants qui demandent leur admission après la fin de leur onzième année scientifique, les percentiles du ministère de l'Éducation arrivent à point pour être utilisables, mais il est évidemment plus simple de faire passer les mêmes examens d'admission à tous les candidats, pour les juger tous d'après les mêmes critères.

Ajoutons que les collègues classiques pourraient être portés à se fier davantage aux résultats d'un étudiant qui a fait son cours secondaire dans un collège classique plutôt que dans une commission scolaire. Cependant, au chapitre de la signification réelle des notes, nous croyons qu'il peut y avoir autant de différence entre deux collèges classiques qu'entre une commission scolaire et un collège classique donné. On pourrait faire la même observation en ce qui concerne le passage d'une Faculté des Arts à une autre: en effet, il peut exister la plus grande disparité entre les systèmes de correction de deux collèges affiliés à une même Faculté des Arts. Aussi, nous croyons que les examens scolaires d'admission devraient être ad-

ministrés à tous les candidats, quelle que soit leur provenance.

Utilisation des critères de sélection

Pour résumer les données qui précèdent, nous souhaiterions, premièrement, que les directeurs des études puissent utiliser des tests normalisés d'acquisitions scolaires: malheureusement, il n'en existe pas encore chez nous. Deuxièmement, vu la difficulté que présente l'évaluation systématique des dossiers scolaires des candidats — la valeur des notes changeant selon la provenance des étudiants — nous proposons que des examens d'acquisitions, même non normalisés, seraient plus valides que les notes, celles-ci pouvant s'avérer peu significatives; il nous semble que des professeurs pourraient construire de tels examens. Enfin, nous croyons également qu'il pourrait y avoir avantage à inclure des tests objectifs d'intelligence parmi les examens d'admission.

Il est préférable, à notre avis, d'utiliser conjointement les trois critères disponibles (dossier scolaire antérieur, examens scolaires non normalisés et tests intellectuels). En effet, il est banal de constater que certains étudiants réussissent mieux que d'autres en classe en dépit d'aptitudes moindres: si donc on acceptait les candidats uniquement en fonction de leurs notes, on risquerait de refuser des étudiants dont le degré de succès est resté modeste, mais qui sont parfaitement capables de poursuivre leurs études. Inversement, si l'on se bornait à considérer les résultats des tests d'intelligence, on risquerait des injustices flagrantes, en rejetant des candidats qui ont médiocrement réussi ces tests après avoir fait très bonne figure en classe pendant toute l'année précédente. Même si les données psychométriques sont assez basses, le sens commun témoigne en faveur de celui qui a obtenu de bons résultats en onzième année: il a au moins le droit d'entreprendre sa douzième année et d'y tenter la chance.

Dans cette utilisation simultanée, pour fins de sélection, des résultats scolaires et des données de certains tests objectifs, nous avons déjà proposé qu'on tienne compte davantage des premiers, parce qu'ils permettent une meilleure prédiction. La raison en est simple: c'est que la performance en classe d'un étudiant de onzième année — pour prendre ce cas — constitue une mesure non seulement de son intelligence, mais également de sa méthode de travail, de ses intérêts, de sa motivation, etc. Bref, le dossier

reflète une série de facteurs liés au succès, tandis que le test d'intelligence ne mesure que l'un de ces facteurs.

Conclusion

Une brève récapitulation de notre exposé tiendra lieu de conclusion.

Rappelons d'abord qu'il convient, à notre avis, de tableer le plus fréquemment possible sur la forme de sélection la plus démocratique qui puisse exister, c'est-à-dire la sélection naturelle.

Lorsque l'on ne saurait échapper à la nécessité d'une sélection quantitative, on pourrait fonder cette dernière principalement sur le dossier scolaire antérieur, sur les examens scolaires d'admission et sur les résultats à différentes épreuves d'aptitudes. La mesure de facteurs non intellectuels n'est pas à exclure, pourvu que l'on ne néglige aucune des précautions déjà mentionnées. Puis, comme deuxième étape, une fois désignés tous les candidats qui ont satisfait aux

critères minimum d'admission — au plan scolaire aussi bien qu'au plan intellectuel et peut-être non intellectuel — un tirage au sort serait peut-être moins illogique qu'il ne semble au premier abord: on donnerait alors une chance à tous ceux qui ont les aptitudes voulues, plutôt que d'essayer d'identifier les plus forts parmi les forts.

Nous avons exprimé de sérieuses réserves sur la sélection préventive, surtout lorsqu'elle risque de s'exercer trop rigide; nous avons proposé trois moyens de l'éviter tout en poursuivant le même objectif.

En terminant cet exposé d'opinions, nous invitons les directeurs des études à le considérer comme un résumé des questions que nous nous posons nous-mêmes sur le sujet et des tentatives de solution que nous nous efforçons de définir et d'évaluer. C'est à chaque institution, bien entendu, d'adopter, au terme d'une analyse de son contexte particulier, le mode de sélection le plus approprié à son cas; c'est également la direction des études qui décidera des critères à utiliser dans la mise en œuvre du processus •

